

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°33 du Conseil Municipal Séance du 04 octobre 2016

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine - PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine - AMADIEU Dimitri - EVRARD Corinne – FILPA Laurent - LOVENJAK-LEBEUF Sonia -MARTIN Arnaud - REY Michel

Absents excusés : BESTMANN Patrick procuration à PLISSONNIER Noël
GALLETTI Yveline procuration à GRAZIOTTI Monique
WAPOU Joseph procuration à LOVENJAK-LEBEUF Sonia

Absents : ARMAND Simone - ORIA Gaël

1. Conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : Dimitri AMADIEU
- Procès-verbal de la séance N° 32 **Accepté à l'unanimité.**

2. Urbanisme (pour information) : ont été délivrées les demandes d'urbanisme :

- **DP** : Refus BAHLAOUAN **PC** : HARDOUIN

3. Communauté de Communes du Pays de Gex : Les comptes rendus sont disponibles en Mairie.

4. Délibérations :

- **Adhésion à la certification P.E.F.C. (Programme Européen des Forêts Certifiées)**
Accepté à l'unanimité
- **projet 2017 :**
Mise en sécurité des piétons du n° 1 au n° 6 rue Pierre Malfant - Plusieurs projets sont présentés : chicane, feux, plateau. Il est décidé la création d'un trottoir, le maintien des places de parking et un renforcement du stop. **Accepté à l'unanimité**
La continuation du tronçon n° 2 de l'enfouissement des lignes de la rue Pierre Malfant. **Acceptée à l'unanimité.**
Matériel : ajustement outillage voirie, tente (petit chapiteau) pour les associations, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite de l'école (comme prévu dans le plan accepté par la préfecture) peinture extérieure du bâtiment de l'école et nettoyage des toitures. **Accepté à l'unanimité**
- **Convention pour le remboursement des frais** Le Département a modifié d'un centimètre la hauteur des quais bus, rue de la République. Il a constaté la régularité des travaux et accepte de rembourser le coût à la commune, soit 31 348.90 € H.T. **Accepté à l'unanimité**
- **Convention enlèvement des dépôts (Commune/CCPG)** La CCPG a revu son mode de fonctionnement pour indemniser les communes qui doivent, en permanence ramasser les déchets (poubelles) déposés près des containers ou dans la nature. L'indemnité de Farges sera pour 2016 de 2 106.00 € bien que ce montant soit inférieur au coût réel passé par les agents de voirie, **Accepté à l'unanimité**
- **Conteneurs semi enterrés** : Madame le Maire rappelle que par délibération du 08.03.16 il a été demandé à la CCPG une modification du PLU pour renforcer le règlement en zone A et N et pour réserver les emplacements des bacs semi enterrés dont l'installation est prévue par la CCPG sur plusieurs années. Il est proposé d'ajouter à ces réservations de terrains, une bande allant du n° 1 de la

route de Pougny au petit rond- point devant l'école afin de créer un deuxième trottoir, sur ce tronçon de route.

Pour les réservations devant recevoir les futurs containers poubelles, après présentation des emplacements vus par le service gestion et valorisation des déchets de la CCPG, Madame Galletti, Messieurs Filpa et Amadiou ont fait part de leur désaccord quant au coût, aux maisons excentrées et l'achat des terrains. Il est rappelé que la compétence gestion des déchets est gérée par la CCPG. Les personnes habitant à + de 300 m gardent leur poubelle actuelle, le coût est moindre pour les usagers mais aussi pour la collectivité et l'achat des terrains n'est pas obligatoire (la plupart des emplacements sont communaux). **Accepté à 6 voix pour 3 voix contre** (Yveline Galletti, Laurent Filpa, Dimitri Amadiou) **4 abstentions** (Corinne Evrard, Arnaud Martin, Sonia Lovenjak-Lebeuf, Joseph Wapou)

Le projet est adopté, seules les voix contre et pour sont prises en considération. Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et Asserans pourrait être le site test

- **Réseaux eaux pluviales** : Le conseil municipal approuve la passation du marché de services relatifs à la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de la CCPG et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant aux besoins recensés sur la commune. **Accepté à l'unanimité**
- **Statuts SIVOM** la fusion prescrite par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le préfet de l'Ain le 23 mars dernier du SIVU pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la route forestière du grand Crêt d'Eau et le SIVU pour l'acquisition, la gestion et l'exploitation du domaine pastoral et forestier sur le massif du Crêt d'Eau, sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces deux syndicats regroupés porteront le nom de SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Grand Crêt d'Eau. **Accepté à l'unanimité**

- **Opération brioches** le versement d'une subvention de 100.00 € est proposé. **Accepté à l'unanimité**

5. Divers

- Le nouveau Sous-Préfet de Gex aura en charge le suivi de la Sous-Préfecture de Nantua.
- Rentrée scolaire : 109 enfants sont scolarisés cette année. Une nouvelle équipe enseignante est arrivée et deux Fargeoises remplacent les ATSEM ayant demandé une disponibilité.
- L'ADACOS a remercié la collectivité pour les travaux de la route du Col du Sac. D'autres Fargeois l'ont fait également. Remerciements également des alpagistes et de l'ONF.
- Route des Boissières : l'état du tronçon de cette route jouxtant la voie ferrée étant très délabré, beaucoup de promeneurs se demandaient s'il revenait à Collonges ou Farges de l'entretenir. Bien que les cartes IGN indiquent que Farges en est propriétaire, le cadastre de Bourg en Bresse a bien confirmé que ce tronçon appartient à la commune de Collonges.
- La CCPG a présenté un plan du Pays de Gex pour recevoir les déchets inertes. Deux sites sont prévus sur notre commune. D'autres ont été proposés mais n'ont pas été retenus (bois classés, biodiversité ...). Des photos, plans ainsi qu'une perspective financière (communale) ont été demandés car l'impact environnemental est important. Malgré les délais courts imposés par la CCPG, aucune décision ne sera prise dans l'urgence.

Séance levée à 22H 45

Le Secrétaire de séance
Dimitri AMADIEU

